

POUVOIR LEGISLATIF DE
L'ÉGLISE

Hier, à la Basilique d'Ottawa, Sa Grandeur Mgr Duhamel a fait sur un point des plus importants un sermon tout à fait remarquable. Nous croyons faire plaisir aux lecteurs du Canada en leur en offrant une analyse exacte.

L'Evangile du jour a fourni le sujet. Cet Evangile nous montre le Sauveur du monde allant assister aux fêtes solennelles, à Jérusalem, comme il était prescrit par la loi de Moïse.

Gardant fidèlement la loi donnée aux Juifs, le Divin Maître apprend aux chrétiens à observer les lois que leur prescrit l'Eglise.

Comme toute société organisée sagement, l'Eglise a reçu de son Divin Fondateur tout ce qui lui est nécessaire pour atteindre sa fin, fin sublime, qui est de procurer, par la justification et la sanctification, le salut éternel des hommes.

Pour y arriver, il faut à l'Eglise le pouvoir de porter des lois et de punir ceux qui les transgressent; pouvoir qui d'ailleurs est l'appanage indispensable de toute société bien constituée et à plus forte raison de toute société parfaite, indépendante, souveraine, telle qu'est l'Eglise.

Ce pouvoir, essentiel à tout gouvernement, l'Eglise l'a reçu, le possède, l'exerce, en la personne de ses pasteurs à l'égard de ses enfants.

L'Esprit Saint, dit St Paul, a établi les évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu (Act. 20). Aux évêques, successeurs des apôtres, s'adressent ces paroles de J.-C. : "Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel; tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel (Math. 18)".

Lier ou délier les consciences, c'est leur imposer des lois ou les en exempter. C'est ce que font les apôtres, dès le Concile de Jérusalem. Conduits par le St Esprit, ils ne se bornent pas à faire l'application des préceptes divins concernant le culte et les mœurs; ils portent des lois positives, particulières. Déclarant les chrétiens exempts des cérémonies et observations mosaïques, ils les obligent à s'abstenir de la manducation du sang et des chairs des animaux suifiqués. Ce double précepte n'était que pour un temps; aujourd'hui, il n'est plus en vigueur.

Depuis les apôtres jusqu'à nos jours, les pasteurs de l'Eglise n'ont point cessé de porter les lois réclamées par les besoins et les circonstances.

Parmi les évêques, il est un évêque qui est le seul successeur direct d'un apôtre, du prince des apôtres, successeur de St Pierre; c'est l'évêque de Rome, le Pape, le Pasteur Suprême de l'Eglise Universelle.

Il doit, selon l'ordre donné par J.-C. à St Pierre dont il tient la place, dont il occupe le siège et le trône, il doit paître les agneaux et les brebis, conduire, gouverner non seulement les peuples, mais aussi les pasteurs; il a juridiction entière sur les évêques, comme sur les fidèles; les évêques, de même que les fidèles lui doivent obéissance.

Le législateur qui peut porter une loi, doit pouvoir punir celui qui la viole. J.-C. nous ordonne de regarder comme "un païen et un publicain tout rebelle qui n'écoute pas l'Eglise" (Math. 18). Les païens sont hors de l'Eglise; les publicains étaient en horreur chez les juifs. Le Sauveur marque ici aux chrétiens comment ils doivent traiter ceux qui refusent obéissance. Il nous trace notre conduite envers les excommuniés; il signale avec ses effets cette peine majeure, capitale; il autorise son Eglise à la porter.

L'apôtre St Paul emploie ce glaive redoutable; il lance l'anathème contre l'incestueux de Corinthe et le livre aux fureurs de Satan. Munie de l'autorité de J.-C. et de celle donnée à l'apôtre, l'Eglise peut excommunier un sujet coupable et rebelle, c'est-à-dire le priver de toute participation à son culte, à ses sacrements, à ses suffrages. L'excommunication est à redouter par-dessus tous les maux du monde, car, si elle n'est levée, elle prive de tous biens spirituels et dans la vie présente et dans l'éternité.

C'est le Pape ou l'évêque qui la prononce. Il peut porter aussi la peine moindre. Ainsi un prélat suspend quelque fois de ses fonctions un indigne ministre; d'autres fois, il jettera l'interdit sur un lieu, et prohibera l'exercice du culte public dans une paroisse, même dans tout un pays, auteur ou complice de quelque grand crime, d'un énorme scandale.

En pratique, tout chrétien doit croire fermement au pouvoir législatif de l'Eglise.

Il doit observer fidèlement ce que lui prescrit ce pouvoir.

SERVICE TELEGRAPHIQUE

CANADA

LEGISLATURE LOCALE

Québec, 12—Il est rumeur que la prochaine session de la législature locale sera ouverte le 20 février.

LES RAQUETTEURS DE QUÉBEC

Québec, 12—Il y aura une grande démonstration de raquetteurs en cette ville, mardi prochain, à l'occasion de l'inauguration du nouveau rendez-vous du club de raquettes "Union Commerciale" au Gros Pin.

Tous les clubs de la ville ont été invités à y prendre part, ainsi que des délégués des clubs de Montréal. On attend trois cents membres des clubs étrangers, et il y aura une grande procession aux flambeaux.

LA SANTÉ DE MGR BOURGET

Montréal, 12—Mgr Bourget est encore bien faible; cependant, il dit qu'il se sent un peu mieux.

L'AFFAIRE DE TERREBONNE

Montréal, 12—L'enquête du coroner dans l'affaire du meurtre de Terrebonne s'est terminée par un verdict condamnant Louis Bruyère et Henri Emond à subir leur procès le 2 juillet prochain, aux prochaines assises criminelles à Ste Scholastique. Un nommé Pierre Bruyère et Louis Leclair subissent aussi leur procès pour complicité dans le meurtre.

ÉTATS-UNIS

ENCORE UN PARRICIDE.

Dodgeville, Wis., 12—Pendant une querelle hier, Conrad Remley a été tué à coups de bâtons par son fils, âgé de 19 ans. Le parricide a été incarcéré.

LE MEURTRE DU FÉNIEN PHELAN.

New York, 12—O'Donovan Rossa, tout en admettant que Phelan, d'après lui, est un traître, déclare que la rencontre qui a eu lieu dans ses bureaux a été toute fortuite. Il admet aussi connaître l'individu qui a attaqué Phelan, mais il ajoute qu'il ne serait pas prudent de parler de lui.

La situation de Phelan continue à s'améliorer et il continue à affirmer qu'on l'a attiré dans un piège pour le tuer.

INCENDIE.

Sioux City, 12—Un incendie qui a éclaté dans la ville samedi, a causé des dommages au montant de \$100,000.

MORTALITÉS.

Chicago, 12—Le nombre de décès, la semaine dernière, a été de 12,471.

LE MONDE ET LA VILLE

La première assemblée du nouveau bureau des écoles séparées aura lieu demain soir.

Beau Saumon salé, 9cts la livre chez N. A. Savard.

Les ministres ont beaucoup à faire durant ce mois-ci. Il y a eu deux séances du cabinet samedi.

Le club des Naturalistes doit avoir une séance cette après-midi.

Le professeur Macoun va y lire sur la botanique.

Il y avait hier soir une jolie assistance à la salle de l'Institut Canadien, et la séance a été fort intéressante. Nous devons spécialement des félicitations à l'orchestre du professeur Duquet pour les progrès considérables qu'elle fait chaque jour.

Plus de trois cents patineurs et patineuses prenaient leurs ébats sur la rivière Ottawa, hier après-midi.—La glace présentait à perte de vue une surface unie et brillante comme celle d'un immense miroir, et les amateurs du patin s'en sont donné à cœur-joie.

On se plaint généralement en ville de l'état de malaise qui règne dans toutes les sphères du commerce, et qui est occasionné par le manque absolu de chemins d'hiver.

Les fermiers n'osent pas, en effet, venir vendre leurs effets, et pendant ce temps tout le monde souffre, à commencer par les marchands.

Un homme dangereusement emporté fut sans contredit un citoyen de la rue Lyon, qui, après avoir cru faire un bon marché, samedi, en achetant un dinde à la pesée, dé couvrit qu'à part le volatile on lui avait vendu quelques livres de glace. Or, la glace est assurément trop cher à 10 cents la livre. C'est au moins l'avis de notre homme.

C'est cette après-midi qu'a lieu le départ de l'Honorable Sir John A. MacDonald, de lady MacDonald, et des ministres pour Montréal. Un train spécial laissera la gare du Canada Atlantique vers deux heures et demie, pour transporter les distingués voyageurs. La réception à Montréal promet d'être splendide.

La journée d'hier a été magnifique et malgré l'état peu favorable des chemins de nombreux attelages ont sillonné les rues toute l'après-midi. Mais, on a raison de dire que les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Ce matin, en effet, notre ville s'est réveillée foudroyée par une pluie battante, qui va infailliblement nous enlever le peu de glace qui rappelle encore l'hiver.

M. Napoléon Audette, le barbier bien connu de la Chambre des Communes, nous est arrivé de Montréal, ces jours passés, avec six ouvriers choisis qu'il a engagés pour la saison. Il a en outre rapporté de son voyage de très-belles glaces et divers autres articles de premier choix pour le grément de sa boutique. Que barbes et chevelures lui soient légères.

Un accident qui aurait pu être fatal est arrivé sur la traverse du chemin de fer St-Laurent et Ottawa à Cyrville. Une voiture employée à charoyer de la pierre des carrières de M. A. Robillard, sur le chemin de Montréal, s'est trouvée bloquée sur les lisses du chemin de fer vendredi, et le conducteur et les chevaux ont pu avec difficulté se sauver avant qu'un train de fret vint mettre la voiture en pièces.

À la grand-messe de l'église St Joseph, hier, M. Boucher a fait, une fois de plus, apprécier aux fidèles son bel art de violoniste. Son archet sait aller remuer les fibres les plus délicieuses du cœur. Son jeu est une voix amie que l'oreille reconnaît vaguement pour l'avoir entendue déjà dans ses rêves les plus enchantés; il rend un langage aérien qui répond aux aspirations les plus fantasmatiques de l'âme vers l'idéalité inappalable, mais sublime. M. Boucher est un artiste distingué, en un mot, et ne l'est pas qui veut.

S'il est un employé municipal dont les services méritent d'être reconnus et qui a droit à la reconnaissance du public, c'est bien certes le policier, le constable de la paix. Il est, en effet, le gardien de la propriété et des individus, et quand tout le monde dort, lui veille à la sûreté commune. Aussi, il sera curieux pour chacun de connaître quels furent les premiers constables à Byton. Le premier constable en chef fut Isaac Bérichon, nommé en 1847. Il avait sous ses ordres MM. Silcox, Caul, D. Fraser, John Little, T. Green, Wm. Burnie et Paul Favreau. De tous ceux-là, M. M. John Little et Paul Favreau sont seuls aujourd'hui au service de la Corporation, et soyons reconnaissants envers ces vieux et fidèles serviteurs.

AVIS SPECIAUX

Sirop des Enfants du Dr Gorder.—Le seul sirop calmant reconnu par la profession médicale. Prix 25c. la bouteille. En vente chez C. O. Dacier et H. F. MacCarty, Ottawa.

UN DEMANDE un agent résident dans chaque village, ville et cité du Canada, aussi quelques voyageurs de commerce pour vendre nos nouvelles machines à air à gaz, pour fabriquer l'air à gaz, 50 pour cent moins cher que le gaz de charbon, et tout aussi bon. Ni feu ni pouvoir ne sont requis. Faites dans toutes les dimensions depuis 15 à 1000 brûleurs, pour demeure privées, magasins, hôtels, fabriques, moulins, rues, mines, etc. Adresse: "The Canadian Air Gas Machine Manufacturing Co., 115 rue Saint-François Xavier, Montréal, P. Q." 9 oct.

SEUL DEPOT A HULL

POUR LA VENTE DU

"CANADA"

Chez M. Z. GROLEAU, Rue Principale.

DIPHThERINE

ANTI-DIPHThERITIQUE

Spécifique contre la Diphthérie autres maux de gorge. Rien n'est meilleur pour guérir la consommation ou à sa première période, la bronchite aiguë et les rhumes.

LA DIPHThERIE VAINCUE! Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

Préparé par le DR N. LACERTE, LEVIS, P. Q. Prix: 50 cts, la bouteille. En vente chez les pharmaciens.

EN DEPOT CHEZ ELZEAR ALARIE, 71 Rue Bolton, Ottawa, 16

26 juillet 1884.

Cures Étonnantes
PLUS DE CALVITIE

CERTIFICATS SUR CERTIFICATS

La Valéria continue d'opérer des cures étonnantes. C'est incontestablement le meilleur remède connu pour empêcher la chute des cheveux ou les faire repousser.

Que l'on en juge par les certificats suivants:

Boutetouche, N. B., 4 janvier 1884. MM. Laviolette et Nelson, Pharmaciens, Montréal.

Auriez-vous la bonté de m'envoyer 6 ou 12 boîtes de la Valéria? J'en ai fait usage d'une boîte et le résultat a été tel que mes cheveux sont repoussés très épais. Plusieurs fois ayant été témoin de cette pommade m'a donné une nouvelle chevelure, désirent en faire l'expérience. Je vous donnerai volontiers un certificat en faveur de la Valéria.

Votre tout dévoué, G. A. GIROUARD, ex-député de Kent.

Montréal, octobre 1883, Je, soussigné, déclare avoir perdu complètement la chevelure il y a deux ans, j'ai essayé de tous les remèdes possibles mais sans succès. En voyant l'annonce de la Valéria dans la Minerve, j'eus la curiosité de m'en servir.

J'en achetai une boîte chez M. M. Laviolette et Nelson, pharmaciens, rue Notre-Dame. C'est M. Laviolette lui-même qui me l'a vendue, et il pourra attester que j'étais alors—il a environ six mois—complètement chauve. Je me suis servi d'une seule boîte et elle m'a suffi pour me rendre ma chevelure d'autrefois, un peu plus claire cependant, les cheveux étant plus fins. Tous ceux qui me connaissent sont comme moi émerveillés du résultat.

Je suis gardien de la barrière de la Côte Saint-Antoine, et je serai heureux de donner la preuve de tous les faits que je viens d'attester à tous ceux qui voudront se renseigner. Je donne ce certificat de mon propre mouvement, en justice et en reconnaissance pour l'auteur de cette merveilleuse découverte.

PIERRE DAME, Ottawa, 15 mars 1884.

Je certifie que depuis deux ans mes cheveux tombent beaucoup et après que j'eusse fait usage de la pommade VALÉRIA, trois fois, mes cheveux ont cessé de tomber.

L. BÉLANGER, Photographe, Saint-Thomas d'Alfred, Comté de Prescott.

Je, soussigné, certifie que la pommade Valéria a fait pousser des cheveux sur ma tête chauve à l'âge de quarante-trois ans. Elle est très recommandable.

ARTHUR CHOLETTE, Cultivateur.

St-Thomas d'Alfred, 19 janvier 1883. Je certifie que la Valéria m'a été très utile en arrêtant la chute de mes cheveux, en faisant pousser sur la partie chauve des cheveux assez longs et clairs. Je dois faire observer que je n'ai employé qu'une boîte de la Valéria. Je suis âgé de soixante-quatre ans.

F. X. BOUGIE, Milbury, E.-U., 23 déc. 1882.

Je, soussigné, certifie par la présente ce qui suit: L'an mil huit cent quatre-vingt-un, par suite d'occupations et d'études plus ou moins sérieuses, je me vis petit à petit devenir chauve; en quelques semaines, je perdus tous mes cheveux du sommet de la tête. Je fis alors part de mon malheur à mon cousin, qui m'expédia deux boîtes d'une pommade inventée par lui et appelée La Valéria.

En lisant la prescription, je le dis, je m'amusa un peu, car je l'avoue, je la trouvais un peu curieuse encore plus douloureuse. N'importe le désir de revoir ma chevelure me fit faire l'essai de La Valéria. Quelle ne fut pas ma surprise, après trois ou quatre semaines, d'voir comme une forêt de petits cheveux couvrir toute la surface chauve de ma tête. Je redoublai d'efforts et aussi de confiance et de ponctualité, et cinq mois après, j'avais, sinon tout, au moins en grande partie ma chevelure d'autrefois.

C'est donc avec reconnaissance de cause que je recommande à tous ceux qui comme moi, ont eu le malheur de perdre leurs cheveux, la plus utile et la meilleure de toutes les pommades, La Valéria.

L. P. CHAMPAGNE, Montréal, 29 janvier 1884.

Monsieur C. D. Giroux, pharmacien, 601 rue Notre-Dame (ouest) Montréal. Monsieur,

Je perdis mes cheveux abondamment depuis six mois; rien ne semblait pouvoir en arrêter la chute, car j'avais essayé les unes après les autres toutes les préparations sans obtenir le moindre bon résultat. J'étais aussi chauve qu'on peut le devenir en aussi peu de temps.

Sur votre recommandation j'essayai la Valéria, la première boîte a arrêté complètement la chute; à la seconde, mes cheveux ont commencé à repousser et après en avoir usé trois boîtes, j'avais une chevelure aussi forte qu'autrefois. C'est un plaisir pour moi de pouvoir vous donner cette faible marque de reconnaissance, et je conseil à tous ceux qui auraient le malheur de perdre leurs cheveux de se servir de la VALÉRIA.

AUBERT LAROSE, No 824, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

En vente chez tous les pharmaciens. En gros par M. HARVEY, boîte 111 P. O., Montréal.

A. & S. NORDHEIMER,
TORONTO, MONTREAL
ET 67 RUE SPARKS,
OTTAWA.
IMPORTATEURS DE
Steinway & Sons, BOSTON.
HAINES BROS., N.Y. **GABLER BROS., N.Y.**
ORGUES **CHICKERING & Sons, New York.** **D'ESTERY.**
LES PLUS **CELEBRES**
PIANOS ET ORGUES DU MONDE
CONDITIONS LIBÉRALES.

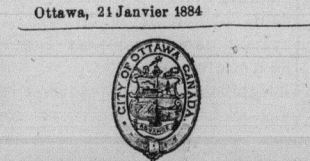
ALPHONSE JULIEN,
Entrepreneur de Pompes Funébres
263 Rue DALHOUSIE, Ottawa.
Ci-devant occupé par M. Jos. Senécal.

M. ALPHONSE JULIEN, bien connu à Ottawa, désire annoncer au public d'Ottawa et de ses environs qu'il a ouvert un magasin de pompes funébres. Toute commande qu'on voudra bien lui confier sera exécutée avec promptitude et soin. Prix très modérés. On peut s'adresser la nuit comme le jour. Deux MAGNIFIQUES CORBILLARDS sont à la disposition du public. Ornaments et décorations de chambres funéraires fournis sur demande.
ALPHONSE JULIEN, propriétaire.
3 mai—1 an

Grande Vente à Sacrifice
DE
PORCELAINES, VAISSELLE
ET VERRERIE

Tout doit être vendu au prix courant afin de faire place pour les nouvelles marchandises d'automne qui nous viennent d'Europe.

C. S. SHAW & Cie.,
Importateurs directs.
Ottawa, 21 Janvier 1884



Soumissions pour Pierre

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à MÉR-CREDI midi, le 14 Janvier 1885, pour fournir cinq cents toises de pierre Siniéte. Les soumissions devront porter la désignation: "Soumissions pour pierre Siniéte." Les spécifications et conditions du contrat pourront être examinées au bureau de l'Ingénieur de la Cité.

La Corporation ne s'engage pas d'accepter ni la plus basse ni aucune soumission.
Bureau de l'Ingénieur de la Cité, Hôtel de ville, Ottawa, 16 Déc. 1884.

ROBERT SURTEES, Ingénieur de la Cité.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Ottawa, 12 Nov. 1884.

AVIS
La municipalité de la ville d'Ottawa demandera à la Législature de la Province d'Ontario à sa prochaine session l'adoption d'un acte spécial à la ville d'Ottawa, donnant à cette dernière des pouvoirs plus amples pour la construction, l'entretien et la réparation des trottoirs de la ville d'Ottawa.

W. P. LETT, Greffier de la ville.
Hôtel de ville, Ottawa, 18 Nov. 1884.

AVIS

La municipalité de la ville d'Ottawa demandera à la Législature de la Province d'Ontario à sa prochaine session l'adoption d'un acte spécial à la ville d'Ottawa, donnant à cette dernière des pouvoirs plus amples pour la construction, l'entretien et la réparation des trottoirs de la ville d'Ottawa.

W. P. LETT, Greffier de la ville.
Hôtel de ville, Ottawa, 18 Nov. 1884.

L. B. TACKABERRY

ENCANTEUR, COURTIER

ET

MARCHAND

Commission

Agit comme arbitre et commissaire-priseur

Bureaux: RUE SPARKS

(En face de l'Hôtel Russell.)

OTTAWA.

9 Mai 1 an

G. J. Labelle,

Huissier de la Cour Suprême, B. C.

RUE BRITANNIA,

HULL:

Ottawa, 20 nov. 1884 1 an

MAINTENANT P&T

Capots d'Ours

Capots de Loure

Capots de Loup-marlin

Capots de Mouton de Perce

Capots de Buffle

Capots de Ratton

Capots d'Astracan

Manteaux de drap doubles en

pelletterie.

R. J. DEVLIN.

Association MUTUELLE

DE

PREVOYANCE

DU CANADA.

Incorporée d'après les Statuts Consolidés

du Canada, chap. 71 et ses amendements,

et soumise chaque année à l'inspection du

Gouvernement Provincial.

BUREAU PRINCIPAL:

162 RUE ST JACQUES

MONTREAL.

DIRECTEURS:

A. L. de Martigny, Sec. Général de Banque

Jacques Gauthier, "Président."

Hon. W. W. Lynch M. P. P., Vice

Commissaire des Terres de

la Couronne Québec, P. Q., Président.

Ben. Globensky, Sec. G. R.

L. H. Masane, M. P., Président du Bureau

d'Agriculture de la province de Québec.

John L. Cassidy, Sec. G. R., Négociant.

J. McEntyre, Sec. G. R., Marchand.

M. Babcock, Sec. G. R., Manufacturier.

John L. Harris, Sec. G. R., Moucton, N. B.

Arthur Gagnon, Sec. G. R.,

John Hopper, Sec. G. R.,

J. J. Guérin, Sec. G. R., M. D.

Les surplus sont déposés dans le trésor

provincial.

Pour informations s'adresser à

M. CHARLES PUNCHARD,

No. 76, RUE SPARKS,

OTTAWA.

Nous attirons l'attention du public sur le remède miraculeux BENATINE contre les hémorrhoides: guérison certaine, remède général, en usage aux États-Unis et dans la France.

HEMORRHOIDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMÈDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA.